Chaîne d'intégrité du document : 7D C3 42 2D 23 C0 BC C1 D0 F3 75 2A FE C6 C5 7D
Publié le : 13/05/2026
Par : BALCERZAK Roland
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1013567
Page 1/4

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 057-215703232-20260429-26_04_29_08-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HETTANGE-GRANDE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE HETTANGE-GRANDE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 29 avril 2026

DCM N° 26-04-29-08

Date de convocation initiale et d'affichage : 16 avril 2026

Date de convocation complémentaire et d'affichage : 23 avril 2026

La séance, présidée par Monsieur Roland BALCERZAK, Maire, est ouverte à 18h30.

Sont présents :
M. BALCERZAK Roland, Maire

MM. et Mmes CONTRERAS Céline, DE DIJCKER Magali, DEROUT Aurélie, GALLINA Nadine, HEIL Régis, PALLUCCA Didier, PATAT Hervé, ZIELINSKI Christophe, Adjoints

MM. et Mmes CRINQUANT Anka, DAP Frédéric, FOSCA Jean-Pascal, GANTIER Paul, GARAVAGLIA Karine, GUERVILLE Caroline, GWIAZDA Daniella, KRIEGER Marie-Odile, MAGGI Isabelle, MESLARD Frédéric, OLIGER Yannick, ORSINI Jean-Louis, PAQUET Christopher, POLIMANN Valentine, PORTA Jules, ROSIN Laurette, SCHOUVER Franck, TOTTOLI Isabelle, VEIDIG Patricia, Conseillers Municipaux

Ont donné procuration : M. MARQUES DA SILVA Constantin à Mme VEIDIG Patricia.

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance Mme Valentine POLIMANN.

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2025 du Budget Annexe de l'Eau

Rapporteur : M. Didier PALLUCCA, Adjoint au Maire

L'instruction budgétaire M49 pour le Budget Annexe de l'Eau oblige à affecter le résultat de fonctionnement par délibération spécifique du Conseil Municipal, indépendante du vote du Compte Financier Unique.

Le résultat de fonctionnement doit ainsi être affecté :

- en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement,
- pour le surplus éventuel, soit à la section d'investissement pour financer des investissements à venir (réserve), soit à la section de fonctionnement pour financer

Chaîne d'intégrité du document : 7D C3 42 2D 23 C0 BC C1 D0 F3 75 2A FE C6 C5 7D
Publié le : 13/05/2026
Par : BALCERZAK Roland
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1013567
Page 2/4

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 057-215703232-20260429-26_04_29_08-DE

des dépenses nouvelles ou faire l'objet d'un report à nouveau en vue d'une affectation ultérieure.

Les résultats cumulés constatés dans le Compte Financier Unique à la clôture de l'exercice 2025 et à reporter sur l'exercice 2026 sont les suivants :

BUDGET ANNEXE DE L'EAU				
en €		**Dépenses**	**Recettes**	**Solde**
Section de fonctionnement	Exercice 2025	578 023,21	955 868,23	+ 377 845,02
	Résultat antérieur reporté	0,00	638 942,02	+ 638 942,02
	Résultat cumulé de fonctionnement :			**+ 1 016 787,04**
Section d'investissement	Exercice 2025	193 805,17	225 725,60	+ 31 920,43
	Résultat antérieur reporté	88 295,64	0,00	-88 295,64
	Résultat cumulé d'investissement :			- 56 375,21
	Reste à réaliser 2026	0,00	0,00	0,0
	Besoin net de la section d'investissement :			**- 56 375,21**

Le résultat comptable de l'exercice 2025 fait apparaître un excédent cumulé de 1 016 787,04 € en section d'exploitation et un déficit cumulé de 56 375,21 € en section d'investissement. En l'absence de restes à réaliser à reporter pour 2025, le résultat cumulé de clôture s'établit à 960 411,83 €.

Il est proposé d'affecter la somme de 56 375,21 € à la section d'investissement, au compte 1068, et de reporter 56 375,21 € à l'article 001 en solde d'exécution négatif, au titre des dépenses d'investissement.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances entendue,

VU l'instruction budgétaire M49,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31, L.2311-5, R.2311-11,

VU la délibération du Compte Financier Unique 2025 du 29 avril 2026,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE :

- **D'AFFECTER** la somme de 56 375,21 € en recettes, à la section d'investissement à l'article 1068 et de reporter en recettes de fonctionnement la somme de 960 411,83 € à l'article 002 sur l'exercice 2026,

- **DE REPORTER** la somme de 56 375,21 € en dépenses, à la section d'investissement à l'article 001 sur l'exercice 2026.

Chaîne d'intégrité du document : 7D C3 42 2D 23 C0 BC C1 D0 F3 75 2A FE C6 C5 7D
Publié le : 13/05/2026
Par : BALCERZAK Roland
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1013567

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 057-215703232-20260429-26_04_29_08-DE

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Le Maire de Hettange-Grande,
Roland BALCERZAK

Séance ouverte à 18h30 sous la Présidence de Monsieur Roland BALCERZAK, Maire.					
Nombre de membres : 29		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
28	29	29	0	0	0
Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ					
Service à l'origine de la DCM : Service des Finances Commission : Finances Référence nomenclatures « ACTES » : 7.1 Décisions budgétaires					

Le secrétaire de séance
Valentine POLIMANN

Chaîne d'intégrité du document : 7D C3 42 2D 23 C0 BC C1 D0 F3 75 2A FE C6 C5 7D
Publié le : 13/05/2026
Par : BALCERZAK Roland
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1013567

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 057-215703232-20260429-26_04_29_08-DE